

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : LR CRYL
Code produit : 492120, 492122, 492124, 492126, 492127, 492128, 492129, 492145.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Utilisation professionnelle.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Nom: LR ETANCO SAS
Rue: Parc Les Erables - Bâtiment 1 - 66 route de Sartrouville - BP49
Code postal/Ville: 78231 Le Pecq
Pays: France
Téléphone: +33 (0)1 34 80 52 00
Fax: +33 (0)1 30 71 01 89
Site web: <http://www.etanco.eu>
Email: commercial.france@etanco.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux.

2.2. Éléments d'étiquetage**Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] et ses amendements**

Pictogrammes de danger -
Mention d'avertissement -
Identificateurs du produit -
Mentions de danger -
Informations supplémentaires sur les dangers (UE) EUH208 - Contient reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1); reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Mises en garde - Généralités -
Mises en garde - Prévention -
Mises en garde - Réponse -
Mises en garde - Stockage -
Mises en garde - Élimination -

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-tables> de données disponibles.

Substance	C (%)	Classification	Limites de concentration spécifiques	Note
titanium dioxide [1] N°CAS: 13463-67-7 N°EC: 236-675-5 N°IDX: 022-006-00-2 Numéro d'enregistrement: 01-2119489379-17-XXXX	C < 1.0%	H351 Carc. 2	-	Note W Note 10
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one N°CAS: 2634-33-5 N°EC: 220-120-9 N°IDX : 613-088-00-6	C < 0.05%	H302 Acute Tox. 4 ORAL H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H318 Eye Dam. 1 H400 Aquatic Acute 1	Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,05 %	-
Reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H -isothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1); Reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1) N°CAS: 55965-84-9 N°IDX: 613-167-00-5	C < 0.0015%	H301 Acute Tox. 3 ORAL H310 Acute Tox. 2 DERMAL H314 Skin Corr. 1C H317 Skin Sens. 1A H318 Eye Dam. 1 H330 Acute Tox. 2 INHALATION H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1	Skin Corr. 1C; : C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1; : C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A; : C ≥ 0,0015 % M=100 M=100	Note B

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

3.3. Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

Notes :

Note 10 : La classification en tant que cancérigène par inhalation s'applique uniquement aux mélanges sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de particules ou qui est incorporé dans des particules ayant un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm.

Note B : Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

Note W : On a observé que la cancérigénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon. La présente note a pour but de décrire la toxicité particulière de la substance, et ne constitue pas un critère pour la classification en vertu du présent règlement.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation	:	Mettre la victime à l'air libre.
Après contact avec la peau	:	Laver abondamment à l'eau.
En cas de contact avec les yeux	:	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
En cas d'ingestion	:	Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation légère.

Symptômes/effets après ingestion : Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont autorisés.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun connu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non inflammable.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition. Eloigner le personnel superflu. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.

Protection en cas d'incendie : A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome.

5.4. Informations complémentaires

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les secouristes :

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Fournir aux équipes de secours une protection adéquate.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit par aspiration et/ou par balayage.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.5. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter toute exposition inutile.

Mesures de protection :

Précautions de manipulation :

Température de manipulation : 5 - 40 °C

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit frais et très bien ventilé.

Lieu de stockage : Protéger du gel.

Informations complémentaires sur les conditions de stockage :

Température de stockage : 5 - 25 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Substance	Valeur	Unité	Type
titanium dioxide CAS : 13463-67-7 (FR)	10	mg/m ³	Valeur limite d'exposition (8 heures)

Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

Remarque :

Pas de données disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :



Protection des yeux et du visage

: **Protection oculaire appropriée :**
Lunettes de sécurité avec protections latérales.
Propriétés requises : EN 166.
Remarque : Champ d'application : Gouttelettes.

Protection de la peau

: **Protection des mains :**
Type de gants appropriés : Gants jetables.
En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants.
Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant.
Les gants doivent être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de perforation.
Matériau approprié : Caoutchouc nitrile, NBR.
Norme : EN ISO 374.
Épaisseur du matériau des gants : > 0,1 mm.

Protection respiratoire

: **Protection du corps :**
Vêtement de protection approprié :
Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.
Protections respiratoires recommandées :
Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Pas de données disponibles

Contrôle de l'exposition des consommateurs : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail.

8.3. Informations complémentaires

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Liquide
Apparence :	Pâteux
Couleur :	Selon la spécification du produit
Odeur :	Caractéristique
pH :	9
Point de fusion/point de congélation :	Non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	3000 (2500 – 3000) °C
Point d'éclair :	> 100°C
Inflammabilité :	Non Inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Non applicable
Pression de vapeur :	Non applicable
Densité de vapeur :	Pas de données disponibles
Densité relative :	Non applicable
Solubilité(s) :	Eau: Miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) :	Non Applicable Pour Les Préparations
Température d'auto-inflammabilité :	≥ 330 °c (valeur Calculée)
Température de décomposition :	Non applicable
Viscosité :	Viscosité, Cinématique : 3337,5 Mm ² /s. Viscosité, Dynamique : 5340 Mpa.s (brookfield Spindle 96, 1 Rpm)
Propriétés explosives :	Le Produit N'est Pas Explosif.
Propriétés comburantes :	Pas de données disponibles
Caractéristiques des particules :	Non applicable

9.2. Autres informations de sécurité

Masse volumique : 1,6 g/ml.

Informations concernant les classes de danger physique

Pas de données disponibles

Autres caractéristiques de sécurité

Densité relative de vapeur à 20°C : Non applicable.

Liquides non newtoniens : Comportement thixotropique.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune en utilisation normale.

10.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

titanium dioxide (CAS: 13463-67-7)

Espece : Rat
Sexe : Female
Directives : OECD Guideline 425 (Acute Oral Toxicity: Up-and-Down Procedure), EPA OPPTS 870.1100 (Acute Oral Toxicity)

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	5000	mg/kg de poids corporel

Conclusion : Pas de données disponibles

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (CAS: 2634-33-5)

Espece : Rat
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:		1193	mg/kg

Conclusion : Pas de données disponibles

reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1); reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

Espece : Rat
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:		457	mg/kg bw

Conclusion : Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par voie cutanée :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

titanium dioxide (CAS: 13463-67-7)

Espece : Rat
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	10000	mg/kg

Conclusion : Pas de données disponibles

Espece : Lapin
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	10000	mg/kg

Conclusion : Pas de données disponibles

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (CAS: 2634-33-5)

Espece : Rat
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:		4115	mg/kg

Conclusion : Pas de données disponibles

reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H -isothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1); reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

Espece : Rat
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:		660	mg/kg bw

Conclusion : Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par inhalation :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

titanium dioxide (CAS: 13463-67-7)

Espece : Rat
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Voie d'administration : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:		>	6,82	mg/L

Conclusion : Pas de données disponibles

Espece : Rat
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Voie d'administration : Poussière/brouillard
 Durée d'exposition/valeur : 4
 Durée d'exposition/unité : h

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:		>	6,82	mg/L

Conclusion : Pas de données disponibles

reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H -isothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1); reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

Espece : Rat
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Voie d'administration : Poussière/brouillard
 Durée d'exposition/valeur : 4
 Durée d'exposition/unité : h

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:			0,33	mg/L

Conclusion : Pas de données disponibles

Corrosion/irritation cutanée :

Le produit n'est pas classé

Substances :

Pas de données disponibles

Lésions oculaires graves/irritation :

Le produit n'est pas classé

Substances :

Pas de données disponibles

Sensibilisation de la peau :

Peut produire une réaction allergique

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :

Le produit n'est pas classé

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle) :

Le produit n'est pas classé

Substances :

Pas de données disponibles

Cancérogénicité :

Le produit n'est pas classé

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité pour la reproduction :

Le produit n'est pas classé

Substances :

Pas de données disponibles

Mutagénicité des cellules germinales :

Le produit n'est pas classé

Substances :

Pas de données disponibles

Sensibilisation des voies respiratoires :

Le produit n'est pas classé

Substances :

Pas de données disponibles

Informations complémentaires :

Pas de données disponibles

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien :

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances :

Toxicité aquatique court terme

titanium dioxide (CAS: 13463-67-7)

Animaux/Catégorie	:	Poisson
Espec	:	Japanese Medaka
Durée du test	:	Pas de données disponibles
Unité	:	Pas de données disponibles

Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur3	Unité
CL50:	155	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Poisson
Espece : Pas de données disponibles
Durée du test : Pas de données disponibles
Unité : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	> 10000	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés
Espece : Daphnia magna
Durée du test : Pas de données disponibles
Unité : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CE50	19,3	mg/L
CE50	27,8	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Autres organismes aquatique
Espece : Pas de données disponibles
Durée du test : Pas de données disponibles
Unité : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CE50	> 1000	mg/L
CE50	61	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Algues
Espece : Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
Durée du test : 72
Unité : h
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CE50	> 100	mg/L
CE50	> 100	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (CAS: 2634-33-5)

Animaux/Categorie : Poisson
Espece : Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
Durée du test : Pas de données disponibles
Unité : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur3	Unité
CL50:	1,6	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés
Espece : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Durée du test : Pas de données disponibles
Unité : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CE50	3,27	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : algues
Espece : Selenastrum capricornutum
Durée du test : 72
Unité : h
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CE50	0,11	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H -isothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1); reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

Animaux/Categorie : Poisson
Espece : Pas de données disponibles
Durée du test : Pas de données disponibles
Unité : Pas de données disponibles
Directives : OCDE 203

Paramètre	Valeur3	Unité
CL50:	0,22	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés
Espece : Pas de données disponibles
Durée du test : Pas de données disponibles
Unité : Pas de données disponibles
Directives : OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
CE50	0,1	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : algues
Espece : Pas de données disponibles
Durée du test : 72
Unité : h
Directives : OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
CE50	0,048	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Toxicité aquatique long terme

titanium dioxide (CAS: 13463-67-7)

Animaux/Categorie : Crustacés
Espece : Daphnia magna
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : 21
Durée d'exposition/unité : journées

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CEx	≥ 2,92	mg/l T

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Algues
Espece : Pas de données disponibles

Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CEX	5600	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (CAS: 2634-33-5)

Animaux/Categorie : Poisson
Espece : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CEX	0,21	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés
Espece : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CEX	1,2	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Algues
Espece : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CEX	0,04	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H -isothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1); reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

Animaux/Categorie : Poisson
Espece : Pas de données disponibles
Directives : OCDE 215
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CEX	0,098	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés
Espece : Pas de données disponibles
Directives : OCDE 211
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CEX	0,004	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Algues
Espece : Pas de données disponibles
Directives : OCDE 201

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CEx	0,0012	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Substances :

Biodégradation

titanium dioxide (CAS: 13463-67-7)

Remarques : Non facilement biodégradable

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (CAS: 2634-33-5)

Remarques : Facilement biodégradable

reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H -isothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1); reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

Inoculum : Pas de données disponibles
Directives : OCDE 301D
Durée du test : Pas de données disponibles
Unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Taux de dégradation	Unité
Biodégradation	> 60	%

Remarques : Pas de données disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Substances :

Biodégradation

titanium dioxide (CAS: 13463-67-7)

Especie : Poisson
Directives : Pas de données disponibles
Log kow : Pas de données disponibles

Bioconcentration factor (BCF)
352

Remarques : Pas de données disponibles

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (CAS: 2634-33-5)

Especie : Pas de données disponibles
Directives : OCDE 305
Log kow : 0,7 (méthode OCDE 117)

Bioconcentration factor (BCF)
6,95

Remarques : Pas de données disponibles

reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-2H -isothiazol-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1); reaction mass of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 247-500-7] and 2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

Especie : Pas de données disponibles
Directives : OCDE 117
Log kow : ≤ 0.71

Bioconcentration factor (BCF)
3,16 (valeur calculée)

Remarques : Pas de données disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

Substances :

Pas de données disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas de données disponibles Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

Informations écotoxicologiques supplémentaires :

Pas de données disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits/emballages :

Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Options de traitement des déchets :

Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

En conformité avec: ADR/IMDG/IATA/ADN/RID.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé.

14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé.

14.5. Dangers pour l'environnement

Non réglementé.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non réglementé.

14.8. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Cette FDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n° 1272/2008.

Législation européenne

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction):

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction).

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation):

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation).

Liste candidate REACH (SVHC):

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH.

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause):

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux).

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants):

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants).

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009):

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone).

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148):

Contient une ou plusieurs substances listées dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs).

Veuillez consulter la page https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files/2021-11/list_of_competent_authorities_and_national_contact_points_en.pdf.

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004):

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes).

Réglementations nationales

France:

Maladies professionnelles.

RG 65: Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

RG 66: Rhinites et asthmes professionnels.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

15.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 16: Autres informations

Indication des changements

Modification de toutes les Sections.

Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

CE50 Concentration médiane effective.

EN: Norme européenne.

CL50 Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

NOEC Concentration sans effet observé.

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques.

PBT: persistant, bioaccumulable et toxique.

REACH : Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006.

FDS : Fiche de données de sécurité.

Références bibliographiques et sources de données

ECHA (Agence européenne des produits chimiques).

Documents de sécurité du fournisseur.

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H301	Acute Tox. 3 ORAL	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H310	Acute Tox. 2 DERMAL	Mortel par contact cutané.
H314	Skin Corr. 1C	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Eye Dam. 1	Provoque de graves lésions des yeux
H330	Acute Tox. 2 INHALATION	Mortel par inhalation.
H351	Carc. 2	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Aquatic Chronic 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

Informations complémentaires

Date de création : 21/09/2019

Date de version : 30/08/2023

Date d'impression : 30/08/2023

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.